



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-huit juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET,  
Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY,  
M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M.  
Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette  
ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M.  
Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme  
Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie LAMARRE,  
Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT,  
M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT,  
Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME,  
Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe  
NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel  
SINO, Conseillers municipaux

Date de convocation :  
21/06/2019

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

Conseillers votants : 34

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Alexandre HUAU-  
ARMANI

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU  
M. Luc VOCANSON à Mme Juliette ROUILLOUX-  
SICRE

M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER  
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Yann FRANCOISE  
M. Jean-Marie MBELO à M. Jérôme GRENIER  
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT  
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Jeanne DUCLOUX

N° 104/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Décisions prises dans le cadre des délégations - Compte rendu

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,  
**Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°360/2018 du Conseil Municipal du 7 décembre 2018,

**Considérant** l'obligation de présenter en Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE des décisions suivantes :
- 1) Décision n°0001/2019 - Signature de l'avenant n° 1 au Marché 2017-042 Travaux de réhabilitation de l'école du centre-tranche ferme – Lot n°1- maçonnerie – gros œuvre- Avenant n°1 avec la société BOUQUET-ZAC à Vernon pour un montant ayant une incidence financière de + 4 396.05€ HT soit + 5 275.26€ TTC. Le nouveau montant de la tranche ferme du marché est désormais de 211 799.66€ HT soit 254 159.59€ TTC.
- 2) Décision n°0001/2019bis - Signature d'un Marché 2019/008 – Mission MOE aménagement bords de Seine – Rive gauche Amont avec le groupement de maîtrise d'œuvre AGENCE TOPO (mandataire paysagiste), VIAMAP (cotraitant VRP), ECOTONE (cotraitant environnement) pour un montant de la tranche de 30 380€ HT et une tranche optionnelle pour un montant de 28 620€ HT.
- 3) Décision n°0002/2019 - Signature de l'avenant n° 1 au Marché 2017-042 Travaux de réhabilitation de l'école du centre-tranche ferme – Lot n°2 - Menuiseries extérieures et intérieures-faux plafond et métallerie - Avenant n°1 avec la société MAD-ZAC à Saint aubin sur Gaillon (27) pour un montant ayant une incidence financière de + 10 140.22€ HT soit + 12 168.26€ TTC.  
Le nouveau montant de la tranche ferme du marché est désormais de 100 135.19€ HT soit 120 162.23€ TTC.
- 4) Décision n°0003/2019 - Signature de l'avenant n° 1 Marché 2017/042 Travaux de réhabilitation de l'école du Centre - Lot 04 : Peintures Revêtement de sols, conclu avec la société PEINTURE VALLEE DE SEINE à Evreux (27) pour un montant ayant une incidence financière de + 3 816.31€ HT soit + 4 579.57€ TTC. Le nouveau montant de la tranche ferme du marché est désormais de 66 931.11€ HT soit 80 317.33€ TTC.
- 5) Décision n°0003/2019bis - Prise d'un acte constitutif d'une régie d'avances - Direction des Centres Sociaux de Vernon. L'installation de cette régie se trouve au Centre Social Les Pénitents à Vernonnet.
- 6) Décision n°0004/2019 - Signature d'un Marché 2016/100 : Travaux de démolition de bâtiments communaux - Avenant n°2 avec l'entreprise HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS à Conteville (27) pour un montant ayant une incidence financière de + 12.24%.  
Le nouveau montant du marché est désormais de 103 779.20€ HT soit 124 535.04€ TTC.
- 7) Décision n°0004/2019bis - Autorisation de la mise à disposition de la salle à l'Espace Simone Veil pour l'Échiquier Vernonnais les 23 et 24 février et le 16 juin 2019 pour l'organisation des tournois d'échec.
- 8) Décision n°0005/2019 - Signature d'un Marché 2018/078/P2 : Régie publicitaire pour le journal municipal de Vernon avec la société VILLIERS COMMUNICATON à Paris (17ème).
- 9) Décision n°0005/2019bis - Autorisation de la mise à disposition de la salle Simone Veil pour des permanences d'accès aux droits du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de janvier à décembre 2019 tous les 1ers mardis de chaque mois.



- 10) Décision n°0006/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la salle de la goutte de lait au profit du Cabinet CARPENTIER ORPI pour l'organisation d'une réunion de copropriétaires le 09/01/2019. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.
- 11) Décision n°0008/2019 - Autorisation de la mise à disposition de locaux - au profit de l'association Artisans du monde le jeudi 31 janvier 2019 pour l'organisation d'une réunion.
- 12) Décision n°0009/2019 - Retrait de catalogues sous régie du Musée de Vernon pour remise au service des Relations aux Usagers afin qu'ils soient offerts aux époux à l'occasion des mariages célébrés à Vernon.
- 13) Décision n°0012/2019 - Autorisation de la mise à disposition des locaux du Théâtre de l'Arrosoir au profit de l'association du 11 au 15 février 2019 pour l'organisation d'un stage de théâtre destiné aux enfants.
- 14) Décision n°0013/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la grande salle de l'Espace Simone Veil au profit de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) le 25/02/2019 pour l'organisation d'une réunion sur la thématique MDPH.
- 15) Décision n°0014/2019 - Application du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) actant la démission de M. Henri-Florent COTTE en qualité de membre titulaire de la CAO.
- 16) Décision n°0015/2019 - Autorisation de la mise à disposition de locaux – au profit de La Cité des Métiers de Normandie le 25/03/2019 pour l'organisation d'un atelier "Travail et handicap".
- 17) Décision n°0016/2019 - Autorisation de mise à disposition de salles à l'Espace Simone Veil pour le Club Full contact de Vernon le 03/02/2019 pour l'organisation d'une démonstration sur le thème "Energie Full".
- 18) Décision n°0018/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la grande salle de l'Espace Simone Veil au profit du Service Education et Action Culturelle et de l'école Maxime Marchand le 27/04/2019 pour l'organisation d'un concert chorale.
- 19) Décision n°0019/2019 - Autorisation de la mise à disposition des locaux de l'élémentaire Maxime Marchand le 27/02/2019 au profit des conseillers pédagogiques départementaux et des enseignants de l'éducation nationale pour la mise en place d'animations pédagogiques.
- 20) Décision n°0021/2019 - Signature d'un Marché 2017/042 - travaux de réhabilitation de l'école du centre - lot 3 - Avenant 1 - Electricité courants forts et faibles avec la société CARELEC à Le Vaudreuil (27) ayant une incidence financière de + 4 485.03€ HT soit + 5 382.03€ TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 20 451.26€ HT soit 24 541.51€ TTC.
- 21) Décision n°0022/2019 - Résiliation du Marché 2018/008 "Remplacement complet d'un ascenseur pour le restaurant BULLY" auprès de l'entreprise OTIS qui annule la commande suite à la notification du contrat souscrit le 06/11/2019 pour un montant de 42 000€.
- 22) Décision n°0023/2019 - Autorisation de la mise à disposition de locaux - du 22 au 25/02/2019 au profit de l'association - Groupe Photo Région Vernon (GPRV) pour l'organisation de leur salon d'exposition photo en avril 2019.
- 23) Décision n°0024/2019 - Autorisation de la mise à disposition de locaux le 24/03/2019 au profit du Cabinet FONCIA Normandie pour l'organisation de leur assemblée. Cette

occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.

- 24) Décision n°0025/2019 - Déclaration infructueuse du Marché 2018/063 - Fourniture, installation et maintenance d'un dispositif de vidéo protection urbaine nomade pour motif d'absence d'offres.
- 25) Décision n°0027/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles à l'Espace Simone Veil le 04/03/2019 au profit de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) Est de Vernon le 25/02/2019 pour l'organisation d'une réunion sur la thématique de l'insertion.
- 26) Décision n°0028/2019 - Signature d'un Marché 2017/042 - travaux de réhabilitation de l'école de centre - lot 4 - avenant 1, avec la société PEINTURE VALLEE DE SEINE à Evreux (27) ayant une incidence financière de + 6 005.01€ HT soit + 7 206.25€ TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 69 120.01€ HT soit 82 944.01€ TTC.
- 27) Décision n°0030/2019 - Autorisation de mise à disposition de salles de la Villa Castelli tous les mercredis des mois de février à avril 2019 au profit de l'association France Parkinson pour l'organisation de réunions.
- 28) Décision n°0031/2019 - Autorisation de mise à disposition de salles de la Villa Castelli de février à avril 2019 au profit de l'association Acteurs de Vie pour l'organisation d'ateliers parents.
- 29) Décision n°0032/2019 - Signature d'un contrat avec l'Association Cirque Ovale à Morsang sur Orge (91) le 02/03/2019 pour l'organisation d'un Gala de danse intitulé « La Danse dans tous ses états » pour un montant de 1000€ TTC.
- 30) Décision n°0033/2019 - Signature d'un Marché 2018/090 Prestations de sonorisation et éclairage vidéo pour les manifestations de la ville de Vernon avec la société NORMANDIE SON à La Couture Bousset (27) pour un montant maximum de 70 000€ HT.
- 31) Décision n°0033/2019bis - Signature d'un contrat avec la Compagnie NO MAD à Le Blanc Mesnil (93) le 02/03/2019 pour l'organisation d'un Gala intitulé « La Danse dans tous ses états » pour un montant de 1 900€ TTC.
- 32) Décision n°0034/2019 - Signature d'un avenant au Marché 2017-001 - Gros travaux publics sur voirie, espaces publics et propriétés de la ville - Avenant 2 avec les sociétés EIFFAGE ROUTE OUEST à Petit Couronne (76), EUROVIA à Saint André de l'Eure (27), COLAS à Val de Reuil (27). Cet avenant est sans incidence financière sur le marché.
- 33) Décision n°0035/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de la Villa Castelli le 04/03/2019 au profit du Cabinet LARS'JEAN pour l'organisation d'une réunion.  
Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.
- 34) Décision n°0036/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de la Villa Castelli le 03/04/2019 au profit du Cabinet FONCIA pour l'organisation d'une réunion.  
Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.
- 35) Décision n°0037/2019 - Fixation du prix de vente sous régie municipale du catalogue de l'exposition "Marcel Couchaux, peinture normande" pour un montant de 14.90€.
- 36) Décision n°0038/2019 - Reconduction de la participation des frais de scolarité 2018/2019 demandés aux communes de résidence pour un montant par élève en élémentaire de 731€ et 1235€ en maternelle.

- 37) Décision n°0038/2019bis - Autorisation de la mise à disposition de salles de la Villa Castelli le 05/04 et le 21/05/2019 au profit du Cabinet LARS'JEAN pour l'organisation de deux réunions. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.
- 38) Décision n°0039/2019 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public profit de SYSNAV pour la mise à disposition temporaire d'une aire de stationnement d'une capacité de 100 places en contrepartie d'une redevance annuelle de 1 000€ TTC.
- 39) Décision n°0041/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles des écoles primaires Maxime Marchand et Arc en Ciel le 20/03 et le 27/03/2019 pour l'organisation d'animations pédagogiques.
- 40) Décision n°0042/2019 - Modification de la décision n°33/2016 relative aux tarifs applicables sur le billet d'entrée plein tarif du musée de Vernon qui passera à 4.50€ au lieu de 4.80€. A compter du 16/03/2019 la régie du musée sera assurée par les agents de l'office de tourisme communautaire. Les billets couplés avec le musée des impressionnistes Giverny seront désormais vendus sous la régie de l'OTC.
- 41) Décision n°0045/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la grande salle de l'Espace Simone Veil le 15/03/2019 au profit de l'association Acteurs de Vie pour l'organisation d'une conférence.
- 42) Décision n°0046/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la salle de l'Espace Simone Veil le 31/03/2019 au profit du Conservatoire à rayonnement intercommunal pour l'organisation d'un concert de cuivres.
- 43) Décision n°0047/2019 - Signature d'une convention de mise à disposition d'un distributeur de billets à Vernonnet avec LA POSTE SA à Paris (15ème) afin de répondre à la demande massive des habitants de ce quartier.
- 44) Décision n°0048/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la salle de la Villa Castelli les mercredis au profit de l'Ecole d'Art de Giverny pour l'organisation de cours de dessins.
- 45) Décision n°0049/2019 - Signature d'un avenant n°1 au Marché 2017/073 - Travaux de suppression de la condensation des locaux et de la mise en conformité d'accessibilité de l'école Pierre Bonnard - Lot 2 - avec la société JOLY ETANCHEITE à Saint-Marcel (27). Cet avenant est sans incidence financière sur le marché.
- 46) Décision n°0050/2019 - Signature d'un avenant n°1 au Marché 2017/073 - Travaux de menuiseries extérieures de l'école Pierre Bonnard - Lot 4 - avec la société SEMAP à Evreux (27). Cet avenant représente une plus-value de + 1 290€ HT. Le montant du marché est désormais de 77 613 € HT soit 93 135.60€ TTC.
- 47) Décision n°0051/2019 - Signature d'un avenant n°1 au Marché 2017/073 - Travaux de menuiseries intérieures de l'école Pierre Bonnard - Lot 6 - avec la société BTH à Val de Reuil (27). Cet avenant génère une incidence négative de -2 980€ HT soit -3 576€ TTC. Le nouveau montant du marché est désormais est de 18 309.93€ HT soit 21 971.92€ TTC.
- 48) Décision n°0052/2019 - Signature d'un avenant n°1 au Marché 2017/073 - Travaux de plomberie de l'école Pierre Bonnard - Lot 9 - avec la société GOUGEON à Saint Pierre La Garenne (27). Cet avenant représente une plus-value de + 930€ HT. Le nouveau montant du marché est désormais est de 9 047€ HT soit 10 856.40€ TTC.
- 49) Décision n°0053/2019 - Signature d'un avenant n°1 au Marché 2017/072 - Travaux de réfection de toiture à l'Espace Bourbon Penthièvre de Vernon - Lot 2 - avec la société GOUGEON à Saint Pierre La Garenne (27). Cet avenant représente une plus-value de 6 307€ HT. Le nouveau montant du marché est désormais est de 45 750.80€ HT soit 54 900.96€ TTC.

50) Décision n°0054/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de la Villa Castelli le 27/04 au profit du Cabinet LARS'JEAN pour l'organisation d'une réunion. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.

Hors commission

Dossier non présenté en commission

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).